

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENERI)

C.C. N° 3951 B.C.B. USUMBURA
C.C. N° 353 B.C.B. GOMA

N° 2.925/Poudre.

Objet :

envoi 2,8 t.

Kinigi(Ruhengeri)le, Ier octobre 1953
B.P. N° 6.

8879/CAC
per le 2-10-53
li. Ebelot

Monsieur l'Administrateur Territorial,

RUHENERI
23877

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que conformément aux instructions de Monsieur le Résident du Ruanda, j'expédie ce jour à votre adresse, pour compte des C.A.C. de Ruhengeri, 2.800 k. de poudre de pyréthre, soit 56 sacs de 50 k. net chacun. (Bord.38.)

Les sacs de jute doubles, soit 112 sacs marqués Répyru P/28, sont facturés à raison de 20 frs pièce, ils seront repris au prix de facture au moment de leur renvoi à la Régie Pyréthre et à condition qu'ils soient en bon état.

Veuillez trouver en annexe, la facture n° 152, relative à cette fourniture.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre
WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.

Copie P.I. à Monsieur l'Agronome du Territoire de Ruhengeri.